

MAJUSCULES



PÉRIODES COMPLÉMENTAIRES POUR LE 1-2P : L'ENQUÊTE

L'ASSOCIATION L'AVEP1 et la SPV ont établi un sondage pour savoir si les collègues avaient eu connaissance de ces périodes et s'ils-elles avaient été consulté-es sur leur utilisation. L'enquête à lire en page 6.

L'ÉDITO

Que cache le projet « Calliope » ? **P.2**

L'ÉCOLE

Les réponses de la DGEO relatives à l'éducation à l'alimentation **P.3**

MINUTE SYNDICALE

Le retour des fleurs du mal ? **P.8**



ÉLÈVES ALLOPHONES À BESOINS PARTICULIERS

L'ASSOCIATION Afin de mieux identifier la réalité du terrain et les besoins, l'AVESAC est à la recherche d'expériences, de pratiques, de réflexions et de vos questionnements concernant la situation des élèves allophones à besoins particuliers. A vos claviers! **P.4**

« CALLIOPE », AVANCÉE OU RÉGRESSION ?

L'ÉDITO Cet été, la CIIP a publié un communiqué de presse intitulé¹ « Le projet Calliope vise à donner de meilleurs outils et de nouvelles perspectives de carrière au corps enseignant du primaire ». Cette prise de position amène des éléments importants pour la formation des enseignant-es primaires, mais aucune communication n'a été faite dans le Canton de Vaud. Que cache « Calliope » ?



Par **Gregory Durand**
Président SPV

Le 18 juin 2024, la Conférence inter-cantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a communiqué sur son projet afin de proposer de meilleurs outils et perspectives de carrière pour le corps enseignant du primaire. Le premier élément qui surprend est que ce communiqué de presse est resté très discret, en particulier dans le Canton de Vaud. Aucun élément n'a été présenté lors de la conférence de presse de rentrée du département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF). Il est vrai que cette thématique est moins vendeuse pour la presse ou les parents que l'introduction des congés « joker ». Dès lors, on peut donc s'interroger sur la position du Canton de Vaud sur ce projet alors même qu'il fait partie de la CIIP.

Sur le fond, que propose « Calliope » ? Réponse en trois phases.

La première offre aux étudiantes et étudiants qui le requièrent un soutien dans certaines connaissances disciplinaires permettant de consolider leurs acquis, et ce dans les domaines enseignés dans leur future profession de généralistes 1-8P. Certes, mais il ne faut pas oublier qu'à celles et ceux qui sont les moins bien payés dans la scolarité obligatoire, on demande un niveau exigeant dans plus de 10 disciplines...

La deuxième phase propose un dispositif d'accompagnement à l'entrée en profession, après l'obtention du Bachelor en enseignement. « Se fondant sur les éléments nécessaires à l'exercice des premières années de l'activité professionnelle, cette seconde phase, en identifiant les difficultés rencontrées, permet au corps enseignant de les dépasser et ainsi d'améliorer sensiblement sa longévité professionnelle. » La SPV défend que pour garder les enseignant-e-s dans la profession, ce sont surtout les conditions de travail qui faut améliorer.

La troisième ambitionne d'instaurer comme principe « la formation continue tout au long de la carrière professionnelle du corps enseignant. [...] Et de revaloriser la profession enseignante et offrir des perspectives de développement professionnel et de carrière attractives. » Là également, pour rendre la profession attractive, il faudra travailler sur les conditions de travail et statutaires.

Pour rappel, la SPV n'a pas attendu ce projet pour améliorer la formation, le statut des enseignant-es primaires ou l'entrée dans la profession.

En 2018, elle a proposé dans son document « 10 mesures pour une école de qualité² », notamment :

- D'établir un plan d'action pour tendre à une formation avec le même volume de formation pour tous les enseignants.
- De promouvoir et proposer une formation de niveau master pour les enseignants primaires.
- De promouvoir la mobilité professionnelle entre les cycles.
- De promouvoir et favoriser les conditions d'accès aux diplômes additionnels.
- De dégager du temps nécessaire à l'enseignant pour qu'il puisse se former en cas de formation obligatoire ou rendue indispensable par la situation.

Concernant le statut, dans le même document en 2018, elle revendiquait :

- De créer un seul statut pour l'ensemble des enseignants de l'école obligatoire.
- D'introduire des compensations pour les enseignants à temps partiel afin de tenir compte du caractère incompressible du temps non librement géré.

En attendant que ces éléments soient en place, la SPV a saisi la commission d'évaluation des fonctions pour obtenir une revalorisation salariale³.

Pour le troisième point, la SPV propose depuis 10 ans un séminaire pour les jeunes diplômé-es. Lors de ce dernier, plusieurs points sont abordés, comme la question des droits et des devoirs. Par ailleurs, elle a toujours revendiqué une procédure transparente et respectueuse pour la première année d'enseignement des jeunes diplômé-es (article 108).

Ainsi, la SPV attend la position du DEF sur tous ces éléments et se réjouit de se mettre autour de la table pour discuter et négocier. ►

¹ https://www.ciip.ch/files/241/Comm_Presse_CIIP_2024/Comm-presse-Calliope-2024-06.pdf

² https://spv-vd.ch/wp-content/uploads/2024/08/10-mesures-spv_13-08-2024..pdf

³ A lire dans le Majuscules n°142, décembre 2022

ÉDUCATION À L'ALIMENTATION

LA CLASSE Comme annoncé dans le « Roille gosse » du dernier Majuscules, lors de la rentrée 2024, de nouvelles séquences sont arrivées pour les 1-2P ayant pour titre *Education à l'alimentation*. Suite à la journée d'information du 5 juin 2024, plusieurs collègues ont contacté la SPV au sujet des montants alloués (ou non) pour développer ces compétences chez les élèves. Dès lors, elle a questionné la DGEO afin d'obtenir des réponses précises. En accord avec la DGEO, la SPV publie ces dernières ci-dessous.

Propos requeillis par **Gregory Durand**

1. Quel budget supplémentaire a été alloué pour ces activités, en particulier pour les denrées périssables et le matériel ?

Pour le matériel, un montant de CHF 850.- par kit a été alloué, avec un financement pour l'achat d'un kit par bâtiment. Sur la base de l'expérience pilote, un montant de CHF 70.- par classe et par an a été prévu pour les denrées alimentaires. Ainsi, pour la rentrée 2024-2025, le budget supplémentaire total octroyé aux établissements primaires en lien avec l'éducation à l'alimentation se décompose comme suit :

- CHF 147'000 pour les kits (173 kits au total) ;
- CHF 23'500 pour les denrées alimentaires (pour le premier semestre de l'année 2024-2025 uniquement).

Ce montant de CHF 70.- par classe et par an sera maintenu pour l'ensemble des établissements, conformément au calendrier de mise en œuvre de l'éducation à l'alimentation. Nous restons bien évidemment à l'écoute des retours du terrain concernant les premières années d'exploitation.

2. Quelle a été la communication officielle sur ces points, tant aux directions qu'aux enseignant-es ?

Une séance a été organisée à la HEP, où les directions ont pu déléguer des enseignant-es ou des membres du Conseil de direction. Lors de cette rencontre, des précisions ont été apportées concernant le budget supplémentaire nécessaire à l'achat des kits. Un courriel a également été envoyé aux directions, et les établissements ont été accompagnés dans la commande des kits. Concernant le budget supplémentaire pour les denrées alimentaires, nous prévoyons de renouveler cette communication prochainement.

3. Quel est le montant supplémentaire par élève ?

Le montant actuel de CHF 70.- par classe et par an représente un montant de CHF 3.50 par élève, chiffre issu des retours des enseignant-es en charge du projet pilote. ►

LE « ROILLE GOSSE »



Ceci n'est PAS:

- un refus de remboursement sur STOCKEO
- le 3ème retour d'une circulaire non-signée
- une panne de machine à café
- l'annonce du changement des horaires de transports du 16 décembre



Non,

ceci est un élève qui marche dans une (énorme) flaque en baskets pour la 4ème fois consécutive devant 6 enseignantes.

ÉLÈVES ALLOPHONES À BESOINS PARTICULIERS



L'ASSOCIATION L'Association Vaudoise des Enseignant·e·s en Structures d'Accueil est à la recherche de vos témoignages!

Par **Yasmina Guye**, pour l'AVESAC

Pour cette année scolaire 24-25, l'AVESAC s'intéresse de plus près à la réalité du terrain en ce qui concerne la situation des élèves allophones à besoins particuliers.

En effet, nous sommes conscient·es que lorsque l'on accueille un·e élève allophone nous devons porter une attention particulière à notre enseignement et réfléchir aux objectifs d'apprentissage pour

cet·te élève. Nombre d'enseignant·es vaudois·es accomplissent cette démarche chaque année scolaire.

Par contre, nous connaissons moins les pratiques et les démarches mises en place lorsqu'un élève allophone à besoins particuliers arrive dans une classe vaudoise.

Que font les enseignant·es lorsque l'élève allophone a d'autres besoins spécifiques et que ceux-ci constituent une entrave durable à sa capacité d'apprentissage ou à son aptitude à assumer son métier d'élève?

Comment font-ils-elles lorsqu'un·e élève allophone présente une déficience physique, mentale, sensorielle, cognitive ou psychique?

Comment se mettent en place les mesures ordinaires d'enseignement spécialisé, les mesures ordinaires de prestations PPI, les périodes d'AI, la fréquentation du MATAS ou les mesures renforcées de pédagogie spécialisée dans les établissements vaudois?

Afin de mieux identifier la réalité du terrain et les besoins, nous sommes à la recherche de vos expériences, de vos pratiques, de vos réflexions et de vos questionnements à ce propos. Nous vous serions reconnaissant·es de partager vos témoignages qui alimenteront nos revendications. Écrivez-nous à info@avesac.ch ►

INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION VAUDOISE DES ENSEIGNANT·E·S EN STRUCTURES D'ACCUEIL (AVESAC)

Par **Yasmina Guye**, pour l'AVESAC

Le comité de l'AVESAC invite ses membres ainsi que toutes les personnes intéressées à son Assemblée générale le mercredi 13 novembre de 14h à 17h à l'Espace Dickens (rue Dickens 4, 1006 Lausanne).

La partie formelle de l'Assemblée générale sera suivie d'une discussion autour du nouveau Référentiel FLS. L'AG se terminera par un apéritif et un moment d'échange convivial.

Vous pouvez vous inscrire à notre AG en

envoyant un email à inscriptionagavesac@gmail.com jusqu'au mercredi 6 novembre.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer le 13 novembre pour échanger autour de la thématique de l'allophonie dans les écoles vaudoises, de vos conditions de travail, de votre visibilité dans l'établissement, de votre formation et de l'intégration des élèves allophones.

Et si cette thématique vous tient à cœur et que vous souhaitez vous investir, n'hésitez pas à rejoindre notre comité, actuellement

composé de 4 personnes. Depuis trois ans, nous fonctionnons en sous-effectif et nous cherchons toujours et encore des renforts!

Nous avons clairement besoin d'un nouvel élan et de forces vives afin de garantir des conditions favorables aux apprentissages des élèves allophones, de défendre vos droits en étant un partenaire légitime vis-à-vis des instances et de faire entendre votre voix au sein des établissements scolaires. Nous serions donc ravies de recevoir des candidatures spontanées. N'hésitez pas à vous annoncer le jour-même lors de notre AG! ►

LA RETRAITE SE PRÉPARE LONGTEMPS À L'AVANCE !



Les inscriptions sont ouvertes pour le séminaire «Prendre sa retraite», co-animé par la SPV et la CPEV et destiné aux collègues qui prendront leur retraite dans les 7 prochaines années.

Il aura lieu le mercredi 22 janvier 2025 (14h-17h à la HEP). ►



Inscription sur spv-vd.ch
(participation gratuite pour
les membres de la SPV)

LA FONDATION JEUNESSE DE LA SPV RECRUTE

LA SPV Afin de renforcer notre équipe du Conseil de fondation, nous sommes à la recherche de deux membres ayant quelques heures par année à consacrer à une belle cause.

Par **Chloé Wittmann**

Quelle est la mission de la Fondation Jeunesse de la Société pédagogique vaudoise ?

Il s'agit d'un Fonds apportant un soutien financier à des élèves du Canton de Vaud issu-e-s de familles aux revenus modestes pour des activités extra-scolaires. Elle est gérée par un Conseil de fondation, actuellement composé d'Agnès Schaub, Yves Froidevaux et Chloé Wittmann.

En 2023, ce sont 38 enfants qui ont pu bénéficier d'une aide et ainsi s'inscrire à des camps d'été, participer aux camps de ski, continuer à



pratiquer le football, le judo ou suivre des cours de musique. Tout cela a été possible grâce à ce Fonds.

Nous nous rencontrons, en principe, deux mercredis par année de 12h30 à 13h30 pour nos séances du Conseil de fondation. Toutes les décisions d'octroi des aides sont faites par e-mail uniquement.

L'investissement demandé est moindre mais l'aide apportée à ces jeunes est énorme.

Contact en cas d'intérêt et questions : chloe.wittmann@spv-vd.ch ►

PÉRIODES POUR LE 1-2P

L'ÉCOLE En août 2024, le département annonçait qu'il octroyait des ressources supplémentaires aux établissements pour l'entrée dans la scolarité. Dans les faits, les directions étaient au courant de ce changement depuis le mois d'avril 2024. La SPV a voulu savoir si les enseignant-es avaient été consulté-es sur l'utilisation de ces périodes.

Par l'AVEP1 et Gregory Durand

Depuis plusieurs années, la SPV et l'AVEP1 demandent des ressources supplémentaires pour l'entrée dans la scolarité. Notamment, l'AVEP1 avait adopté des résolutions en 2017 et 2018 concernant ces nouvelles ressources et la SPV l'avait également fait en 2018, avec la publication des 10 mesures pour une école de qualité.

Pour l'année scolaire 2024-2025, le département a un budget de 4,3 millions pour des ressources supplémentaires pour l'entrée dans la scolarité. La SPV salue ce budget alloué, même si elle pense que ce dernier est insuffisant pour relever tous les défis en 1-2P.

Toutefois, la Société pédagogique vaudoise et l'Association vaudoise des enseignant-es du cycle 1 voyaient là une belle occasion pour se mettre autour de la table afin de réfléchir à la meilleure façon d'utiliser ces périodes. Certes, il n'y avait pas de consigne spécifique de la part de la DGEO ou du DEF à ce sujet, mais la LEO semble assez claire et donne un cadre précis.

Art. 49 Conférence des maîtres

¹ Chaque établissement comprend une conférence des maîtres présidée par le directeur. Elle se réunit dans le but :

- de prendre position sur les projets pédagogiques de l'établissement, voire de les élaborer ;
- d'être consultée sur les choix concernant l'utilisation des ressources ;
- [...]

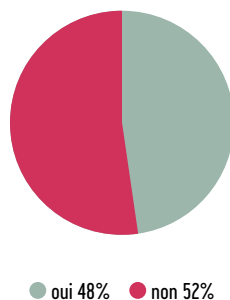
Dès lors, la DGEO ou le DEF n'avaient même pas besoin de consigne pour qu'il y ait au minimum une consultation relative à l'utilisation de ces nouvelles ressources. Un respect de la loi suffirait.

La SPV n'ayant pas eu d'information officielle en avril sur l'octroi de ces périodes (elle a été informée par le terrain), celle-ci a décidé, en juin 2024, d'adresser un courriel aux membres SPV du cycle 1 en les invitant à interroger leur direction sur l'utilisation de ces périodes (appelées PET). Puis, l'AVEP1 et la SPV ont lancé une enquête (qui s'est déroulée en septembre 2024) afin d'obtenir quelques éléments au sujet de la mise en œuvre des PET. Plus de 80% des établissements ont répondu à l'enquête, ce qui permet d'avoir une assez bonne photographie de la situation.

Est-ce que votre direction vous a parlé des périodes ressources 1-2P appelées «PET» ?



Si oui, est-ce que votre direction vous a consulté pour l'utilisation de ces périodes ?



Quels constats tirer de ces premiers éléments ? On constate que 40% des répondant-es n'ont pas été mis-es au courant par

leur direction de ces nouvelles ressources. Pour les 60% qui ont été averti-es, environ la moitié a été consultée. Dès lors, seuls 30% des enseignant-es ont été consulté-es pour l'introduction de ces périodes. La SPV regrette que des décisions qui pourraient permettre la mise en place de projets pédagogiques pour les 1-2P ne soient pas discutées avec les premières personnes concernées. Cet état de fait ne respecte pas les prérogatives de la conférence des maîtres (art. 49 LEO).

Même si cela reste à confirmer, il semble que ces périodes aient été attribuées à du personnel enseignant formé, ce qui est plutôt réconfortant.

Pour finir, la SPV sait que la DGEO avait proposé des pistes. Malheureusement, ce document semble être resté sur le bureau d'un très grand nombre de directions d'établissement.

Suite à ce sondage, l'AVEP1 et la SPV demandent à la DGEO :

- Un état des lieux sur l'utilisation de ces périodes pour l'année 2024-2025 ;
- Une confirmation que ces périodes seront pérennisées pour les années scolaires suivantes ;
- Une communication aux enseignant-es sur ces périodes (montant et propositions pédagogiques) ;
- Un positionnement de la DGEO sur le non-respect de l'art. 49 de la LEO.

Le détail des résultats est disponible sur www.spv-vd.ch.

¹ https://avep1.spv-vd.ch/public/docs/resolutions/resolution_AVEP1_2017_effectifdeclasse.pdf

² https://avep1.spv-vd.ch/public/docs/resolutions/Prise_de_position_AVEP1.pdf

³ https://spv-vd.ch/wp-content/uploads/2024/08/10-mesures-spv_13-08-2024..pdf



La SPV propose de prendre du temps pour se retrouver. Elle a déjà rencontré de nombreux collègues dans plusieurs établissements et va continuer à le faire cette année.

En effet, en raison des multiples chantiers touchant l'école vaudoise, notamment l'école à visée inclusive, le numérique à l'école, le fonctionnement de la DAL, le florilège de formations imposées, les nouveaux moyens d'enseignement, les questions statutaires et de retraite... elle considère qu'il est temps d'écouter le terrain et suggère donc de vous

rencontrer dans vos établissements, afin d'échanger et de vous écouter sur les thématiques d'actualité qui vous préoccupent. Les rencontres seront organisées sur mesure : le choix des sujets, le nombre de participant-es, la durée de la rencontre...

Alors, une seule chose à faire : écrire à gregory.durand@spv-vd.ch pour préparer ce moment! ▶

[#enfinprendreletempsdeseretrouver](#)

DES RABAIS HELVETIQ

Par **Gregory Durand**

Découvrez *Poux*, un documentaire jeunesse humoristique et instructif destiné aux enfants de 6 à 9 ans. Ce guide, unique en son genre, propose une double perspective, offrant à la fois des conseils de survie pour les poux et des stratégies pour les humain-es qui souhaitent s'en débarrasser. Avec des illustrations fluorescentes et des informations détaillées, ce livre transforme une expérience désagréable en une occasion d'apprentissage et de découverte.

Les membres de la SPV bénéficient d'un rabais de 20% sur le catalogue de cet éditeur en utilisant le code promo [HELVETIQSP20](#) ▶



Scanner le QR code pour commander l'ouvrage *Poux*, *Manuel de survie en territoire humain*. Berta Páramo, Helvetiq.

AGENDA

MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024

Assemblée générale de l'ESV

MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024

Assemblée générale de l'AVESAC

MERCREDI 26 MARS 2025

Assemblée générale de l'AVEP2

MERCREDI 2 AVRIL 2025

Assemblée générale de l'AVEP1

LA MINUTE SYNDICALE DE LA SPV

LE RETOUR DES FLEURS DU MAL ?

Orchidée. Cela vous rappelle quelque chose ? Dans les années 1990, suite à des baisses fiscales massives, l'État de Vaud avait atteint des déficits records et un endettement abyssal, qui avaient conduit à des plans d'économies destructeurs, Orchidée I sur la santé, puis Orchidée II sur l'ensemble de l'administration.



Par **Yves Froidevaux**
Secrétaire général

En 2000, ce sont déjà 3'000 places de travail qui avaient disparu et plus d'un demi-milliard de coupes budgétaires. Les mesures d'économie massives continueront au début des années 2000. Pendant cette période, le «fonctionnaire-bashing» a vécu son apogée dans le canton. Pour les plus expérimentés des collègues, Orchidée rappelle des jours sombres pour le service public, avec des mobilisations impressionnantes de la fonction publique et des étudiant-es dans les rues lausannoises.

Avec le retour des baisses fiscales voulues par la majorité du gouvernement et le parlement cantonal, les premiers relents de cette austérité commencent à se faire ressentir. On ne peut rester silencieux face à des telles économies, qui interviennent malgré des besoins de moyens énormes, notamment pour tenter de survivre à l'école à visée inclusive, pour intégrer le vieillissement de la population et les enjeux climatiques ou encore pour répondre à l'explosion des besoins dans la santé et le social.

Il faut le reconnaître, on entend peu de monde déclarer son amour de la fiscalité. L'impôt heureux déclamé par l'ancien grand argentier cantonal n'a pas vraiment trouvé son public. Toutefois, avant d'être attiré-e par le chant des sirènes des baisses fiscales, il convient de se rappeler que cette mesure profite essentiellement aux riches et ultra-riches et, surtout, en mesurer l'impact sur le service public et ses acteurs principaux, la fonction publique (et parapublique) vaudoise.

Alors que le manque de moyens est criant pour une partie très importante de la fonction publique, que les besoins d'une population de plus en plus fragilisée explosent véritablement, les premières mesures d'austérité débarquent,



certes discrètement pour l'instant. Pour le seul secteur de l'enseignement, le manque de moyens pour répondre à l'impossible défi de l'inclusion fait l'unanimité. Cet état de fait implique une prise en charge totalement inadéquate de nombreuses situations et engendre une souffrance d'une part non négligeable d'élèves et de professionnel-les. Déjà très inquiète par les signes de dégradation de santé des collègues, la SPV ne pourra se taire face à la détérioration annoncée des conditions de travail et ses effets sur les professionnel-les et la population vaudoise.

Derrière les baisses déjà décidées par le gouvernement, ce sont les lobbys patronaux qui pourraient bien donner le «coup de grâce» avec l'initiative d'une baisse de 12 % des impôts qui pourrait être présentée devant le peuple en 2025 ou 2026. Ces prochains mois seront donc cruciaux pour l'avenir du service public de ce canton ! ►